



Trop perçu de retraite vieillesse

Par **buybuy42**, le **11/03/2014** à **07:05**

bonjour je viens de recevoir un courrier de carsat m indiquant que j avais reçu un trop perçu du 01:03 2011 au 31:01:2014 d un montant de 3017.41 mes quand raison du type de cette indu que je n avais rien a rembourser je voudrai savoir si je peut demander le justificatif de cette indu qui concerne le minimum vieillesse. DE 787;26 et maintenant je ne perçois plus que 691euros